Secrétariat Général
Délégation Générale aux Relations Internationales

2024 DGRI 66 Aide d'urgence (150 000 euros) à la ville de Valence (Espagne) suite aux inondations d'octobre 2024

PROJET DE DÉLIBERATION

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Le 29 octobre 2024, la région de Valence en Espagne a été sévèrement touchée par des pluies diluviennes suivies d'inondations soudaines et massives provoquées par une tempête de type DANA (dépression isolée à niveau élevé, en français). Ce phénomène météorologique extrême, lié au changement climatique et notamment au réchauffement de la mer Méditerranée, a causé des dégâts considérables, en faisant l'une des plus grandes tragédies de ces dernières décennies pour la province et la ville de Valence.

Le bilan humain est lourd, avec plus de 223 morts confirmés et des personnes encore portées disparues dans la province et la ville de Valence. Les dégâts matériels sont également importants, affectant les infrastructures, les bâtiments résidentiels et publics, les commerces et les biens personnels des habitants. Des routes et autoroutes, des voies de chemin de fer, et d'autres moyens de communication de la zone métropolitaine ont été totalement détruits ou fortement endommagés.

Les autorités locales et les services de secours sont toujours pleinement mobilisés pour rechercher les disparus et apporter une aide d'urgence aux sinistrés, alors que le sud de l'Espagne a été de nouveau victime de fortes intempéries le 13 novembre. Des mesures de nettoyage et de désinfection sont en cours pour prévenir les risques sanitaires liés aux eaux stagnantes et aux boues.

À Valence, l'une des municipalités les plus touchées, tous les efforts se concentrent sur la réhabilitation des districts de La Torre, Castellar-Oliveral et Forn d'Alcedo. A cet effet, le conseil municipal de Valence a approuvé une modification budgétaire de 5 millions d'euros pour répondre à l'urgence dans les zones les plus impactées, via la réparation des infrastructures endommagées et l'aide aux résidents affectés (aides financières directes, sociales et psychologiques, transport gratuit, etc.).

Afin de marquer la solidarité de la Ville de Paris avec les victimes de ces dramatiques inondations et de soutenir les mesures d'urgence mises en place par la municipalité de Valence, en particulier le soutien à la réhabilitation des infrastructures municipales endommagées ou détruites, notamment des installations sportives du quartier de La Torre (réhabilitation de terrains de sport,

de salles de gymnastique, d'aires de jeux pour les enfants, etc.), je vous propose d’attribuer une subvention de 150 000 euros à la ville de Valence et pour ce faire, de m’autoriser à signer la convention correspondante.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris

2024 DGRI 66 Aide d'urgence (150 000 euros) à la ville de Valence (Espagne) suite aux inondations d'octobre 2024

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1115-1, L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date des novembre 2024 par lequel Madame la Maire de Paris propose d'attribuer une subvention d'urgence à la ville de Valence (Espagne), à la suite des inondations dramatiques provoquées par la tempête de type Dana survenue le 29 octobre 2024 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Arnaud NGATCHA, rapporteur, au nom de la 7e commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 150 000 euros est attribuée à la ville de Valence dont le siège social se situe Plaça de l'Ajuntament nº1, 46002 Valencia, Espagne.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention avec la collectivité partenaire, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 3 : Les dépenses correspondantes seront imputées au titre des relations internationales, à hauteur de 150 000 euros sur le budget général de la Ville de Paris, exercice 2024 sous réserve du vote des crédits correspondants.